

LES RÉUNIONS RELATIVES AUX AFFAIRES
INDIENNES

Question n° 618—L'hon. M. Stanfield:

1. Combien de réunions le ministre sans portefeuille (responsable des Affaires indiennes de concert avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) a-t-il eues, depuis le 1^{er} juillet 1968, avec les porte-parole et chefs indiens du Canada et à quelles dates ont eu lieu ces réunions?

2. Combien de réunions le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il eues, depuis le 1^{er} juillet 1968, avec les porte-parole et chefs indiens du Canada et à quelles dates ont eu lieu ces réunions?

3. Combien de réserves indiennes le ministre sans portefeuille a-t-il visitées depuis le 1^{er} juillet 1968 et à quelles dates ont eu lieu ces visites?

4. Combien de réserves indiennes le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il visitées depuis le 1^{er} juillet 1968 et quelles sont les dates de ces visites?

5. Combien de mémoires ou exposés relatifs à la Loi sur les Indiens ont été présentés au ministre sans portefeuille par les chefs ou conseillers indiens?

6. Combien de mémoires ou exposés relatifs à la Loi sur les Indiens ont été présentés au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien par les chefs ou conseillers indiens?

7. Aux réunions ou audiences relatives à la Loi sur les Indiens, auxquelles participent le ministre sans portefeuille ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et les porte-parole et chefs indiens, qui est autorisé à exposer les vues de la Bande ou du Conseil indiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Onze: Les 25 et 26 juillet 1968, réunion de consultation à Yellowknife (T.N.-O.); les 12 et 13 août 1968, réunion de consultation à Toronto (Ont.); le 15 août 1968, à Toronto (Ont.); les 16 et 18 août 1968, réunion de consultation à Fort William (Ont.); les 21 et 22 août 1968, réunion de consultation à Sudbury (Ont.); le 23 août 1968, à Edmonton (Alb.); les 17 et 18 septembre 1968, réunion de consultation à Regina (Sask.); le 28 septembre 1968, à Toronto (Ont.); le 3 octobre 1968, réunion de consultation à Québec (Qué.); le 26 octobre 1968, à Toronto (Ont.); le 31 octobre et le 1^{er} novembre 1968, réunion de consultation à Nanaïmo (C.-B.).

2. Onze: le 29 juillet 1968, à Moncton (N.-B.); le 22 août 1968, à Sudbury (Ont.); le 20 septembre 1968, à London (Ont.); le 30 septembre 1968, à Québec (Qué.); le 9 octobre 1968, à North Battleford (Sask.); le 21 octobre 1968, à Whitehorse (Yukon); le 4 novembre 1968, à Winnipeg (Man.); le 14 novembre 1968, à Edmonton (Alb.); les 14 et 15 novembre 1968, à Kelowna (C.-B.); le 16 novembre 1968, à Vancouver (C.-B.); le 26 novembre 1968, à Victoria (C.-B.).

[L'hon. M. Chrétien.]

3. Cinq: Le 25 juillet 1968, dans la réserve indienne de Yellowknife, Yellowknife (T.N.-O.) et au village indien de Yellowknife, Yellowknife (T.N.-O.); le 7 septembre 1968, Mud Lake—Curve Lake (Ont.); le 17 septembre 1968, Côte-Kamsack (Sask.) et dans la réserve de Keeseekoose, Kamsack (Sask.).

4. Dix-sept: le 5 août 1968, à Inuvik (T.N.-O.); le 6 août 1968, à Aklavik (T.N.-O.); le 6 août 1968, à Fort MacPherson (T.N.-O.); le 7 août 1968, à Fort Franklin (T.N.-O.); le 7 août 1968, à Fort Rae (T.N.-O.); les 7 et 8 août 1968, à Yellowknife (T.N.-O.); le 8 août 1968, à Fort Résolution (T.N.-O.); les 8 et 9 août 1968, à Fort Smith (T.N.-O.); du 9 au 11 août 1968, à Whitehorse (Yukon); le 8 septembre 1968, dans la réserve d'Adams Lake (C.-B.); le 8 septembre 1968, dans la réserve Neskainlith (C.-B.); le 8 septembre 1968, dans la réserve de Kamloops (C.-B.); le 11 octobre 1968, à Inuvik (T.N.-O.); le 12 octobre 1968, à Yellowknife (T.N.-O.); le 21 octobre 1968, à Whitehorse (Yukon); le 15 novembre 1968, dans la réserve de West Bank, Kelowna (C.-B.); le 16 novembre 1968, dans la réserve Squamish, Vancouver (C.-B.).

5. Le nombre de mémoires présentés au ministre d'État s'établit ainsi qu'il suit: Yellowknife (T.N.-O.), 1; Fort William (Ont.), 10; Québec (Qué.), 1; Nanaïmo (C.-B.), 1; Total 13.

6. Le nombre de mémoires présentés au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'établit ainsi qu'il suit: Moncton (N.-B.), 2; Sudbury (Ont.), 4; Québec (Qué.), 1; Prince George (C.-B.), 1; Whitehorse (Yukon), 2; Ottawa (Ont.), 7; Total 17.

7. Toute personne désignée par le Conseil de bande à titre de porte-parole officiel.

LA VENTE DE PLUTONIUM À LA FRANCE

Question n° 628—M. Orlikow:

1. Comme le Canada est signataire de l'entente de l'Agence internationale de l'énergie atomique relative à la protection des substances fissiles, la vente de plutonium à la France a-t-elle été effectuée aux termes de cette entente?

2. Quelles mesures efficaces le Canada prévoit-il prendre pour inspecter les installations françaises et s'assurer qu'aucune quantité de cette substance fissile ne servira à la fabrication d'armes?

3. Combien de bombes atomiques de 20 kilotonnes la quantité de plutonium vendue par le Canada à la France peut-elle servir à fabriquer?

4. Quelles mesures le Canada a-t-il prises pour surveiller les substances fissiles produites par le réacteur que le Canada a vendu à l'Inde et pour s'assurer que cet appareil n'est pas employé à la fabrication d'armes nucléaires?